

Concertation Projet MDP Parcs éoliens de Bizerte

N°	Thème	Questions	Réponses STEG
1	Définition de mécanisme de développement propre	Pourquoi les pays développés n'honorent pas leurs engagements de réduction de GES par des projets propres chez eux et cherchent plutôt à acquérir des URCEs moins onéreuses ? Ces pays cherchent-ils à se "soustraire" de leurs engagements ? Pourquoi la Tunisie adhère-t-elle au MDP et accepte d'investir dans des projets "propres" qui coûtent plus chers que des projets "classiques" ?	Le MDP est un des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto qui permet aux pays développés de respecter leurs engagements en matière d'atténuation des GES. Ce mécanisme est gagnant-gagnant pour les pays développés et ceux en développement.
2	Le Développement durable	Quel est l'intérêt national du projet éolien de Bizerte ? Quel est l'intérêt pour la région et pourquoi l'avoir choisie pour l'implantation du projet ? Pourquoi n'avoir pas songer à exploiter les ressources hydraulique (la mer) ou solaire pour la production de l'électricité au lieu d'occuper de vastes terrains pour l'implantation d'éoliennes ? Le projet est susceptible de nuire aux activités économiques, le tourisme en particulier.	Le développement des énergies renouvelables est une option stratégique pour la Tunisie puisqu'elles permettent de réduire la dépendance énergétique. Le projet éolien de Bizerte porte la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité de 1,5%, actuellement, à 5%. Ce projet permet à la Nation d'éviter la consommation de combustibles fossiles (150 ktep / an). Les parcs éoliens seraient une curiosité à découvrir par les visiteurs de la région, ce qui créerait une activité de tourisme écologique et créerait des emplois indirects. Il a été évoqué le cas de la ferme éolienne de Sidi Daoud (région du Cap Bon en Tunisie) qui connaît un afflux de visiteurs attirés par les éoliennes.
3	Appellation du projet	Les habitants des Délégations d'El Alia et de Ras Jebel reprochent à la STEG l'appellation du projet "Centrales éoliennes de Métline et Khabta" qui n'évoque pas les autres délégations d'implantation du projet.	Pour le volet MDP, le nom du projet est désormais "Parcs éoliens de Bizerte". L'évocation du gouvernorat (Bizerte) englobe ainsi toutes les Délégations.
4	Information et concertation	La réunion de concertation est tardive, elle aurait dû être organisée bien auparavant. Pourquoi avoir choisi le lieu de la réunion à Tunis et non pas dans une localité à Bizerte ?	Des réunions restreintes avaient été organisées par la STEG, dès l'année 2006, avec les populations en vue de discuter les conditions et modalités d'établissement du projet et de négocier les contrats de location des terrains. Le chantier de construction n'a commencé qu'en 2009. Le choix du lieu de la réunion (Tunis) est purement pour des raisons logistiques : disponibilité d'une salle aménagée équipée des moyens audio-visuels (pour les présentations et pour l'enregistrement de la réunion). Il est à signaler que la STEG a mis à la disposition des riverains participants à la réunion un bus pour le transport El Alia – Tunis – El Alia.
5	Location des terrains	Les critères de fixation des loyers des terrains ne sont pas transparents. Les montants des loyers sont dérisoires.	Les montants des loyers sont fonction des superficies et de l'usage des terres. Ils sont valorisés par des experts indépendants. Les loyers ont varié de 3000 DT à 15 000 DT, ce qui représente parfois plus que le prix de vente du terrain. Pour les cas restés en litige, la STEG préfère toujours la négociation avec les propriétaires de terrains, au détriment de l'avancement du projet, et n'a jamais eu recours à l'expropriation pour l'intérêt publique.

N°	Thème	Questions	Réponses STEG
6	Impacts du projet	A entendre les conférenciers, le projet éolien n'a pas d'effets négatifs. Est-ce vrai ? Y aura-t-il un suivi permanent de l'impact sur l'environnement après la mise en marche des éoliennes. ?	Chaque projet a certainement des impacts négatifs sur l'environnement. Nous estimons que les impacts positifs d'un projet éolien dépassent largement les effets négatifs en comparaison avec les projets conventionnels de production d'électricité (cycle combiné, turbine à vapeur ou turbine à combustion) utilisant des combustibles fossiles (gaz naturel, fuel lourd, diesel ou charbon) ou en comparaison avec des projets industriels L'Etude d'Impacts sur l'Environnement et le Plan de Gestion Environnementale sont recommandés par les règles du MDP. La loi tunisienne n'exige pas de telle étude pour un projet de centrale électrique de moins de 300 MW. La STEG s'engage à mettre en œuvre les actions recommandées de gestion environnementale durant l'exploitation des éoliennes.
7	Pollution sonore	Quelles sont les mesures prises par la STEG pour dissiper les craintes des habitants concernant les effets sonores des éoliennes ?	Le bruit généré par la rotation des turbines éoliennes reste à un niveau admissible qui ne dépasse pas la valeur de 40 dBA à une distance égale à 10 mètres des nacelles et reste conforme à la norme internationale. Cette valeur est à comparer à des niveaux de bruits familiers tels que dans l'Autoroute (85 dBA)
8	Pollution visuelle	Les éoliennes sont installées d'une manière anarchique dégradant l'esthétique du paysage et il n'y a pas de respect de distance minimale aux habitations.	La notion d'esthétique est subjective. Le paysage entourant les éoliennes est faiblement impacté par des tours élancées vers le ciel. L'encombrement des aérogénérateurs est faible : il n'y a pas de grands bâtiments, cheminées, clôtures, réservoirs, etc, ce qui donne une certaine harmonie au site. Il est à rappeler que presque la totalité des raccordements en câbles électriques des champs éoliens sont installés sous terre jusqu'aux sous stations de transformation MT/HT connectée au réseau de transport électrique HT aérien de la STEG. Pour les distances minimales entre les habitations et les éoliennes, il n'y a pas de normes internationales dans ce domaine. Dans certains pays développés, il y a des normes communales. Pour la STEG, elle applique les lois en vigueur en Tunisie qui n'exigent pas des autorisations de la part des Communes.
9	Effets sur la santé	Quels sont les effets des éoliennes sur la santé humaine ? sur les plantes ? et sur les animaux ?	Les parcs éoliens n'ont pas d'impacts négatifs sur la santé humaine car ils n'affectent pas la qualité de l'air et ne dégagent pas de déchets solides dangereux significatifs. L'implantation des éoliennes n'affecte pas la flore, hormis les surfaces utilisées lors de la construction, ni la fertilité des terres. Les aérogénérateurs n'affectent pas, non plus, la faune présente sur sites, essentiellement des troupeaux d'ovins et de bovins ; Il est à signaler que l'avifaune est limitée dans la zone du projet à quelques petits oiseaux nicheurs.
10	Effets sur l'infrastructure	Les représentants de la localité Sidi Ali Echbab (sise à El Alia) réclament la remise en état de l'infrastructure et des accès qui ont été dégradés et détériorés par les engins lors des travaux de réalisation des éoliennes. Ils ont aussi incité la STEG à améliorer l'éclairage public dans leur localité.	La STEG est consciente de la dégradation des chaussées à Sidi Ali Echbab suite aux travaux de construction. La STEG s'engage à les remettre en bon état. Il est à signaler que la STEG a offert gratuitement 25 lampadaires pour éclairage public à la localité de Sidi Ali Echbab.

N°	Thème	Questions	Réponses STEG
11	Emploi	Tous les habitants de la région présents à la réunion ont insisté sur la priorité de l'emploi pour les habitants de la région. Certains se sont demandés sur le sort de la main d'œuvre employée lors du chantier du projet.	<p>La STEG a systématiquement favorisé le recours à la main d'œuvre locale lors de la phase construction du projet. Le nombre d'ouvriers occasionnels a atteint 300. L'exploitation des parcs éoliens ne nécessitant pas un grand effectif de personnel, il serait, malheureusement, impossible de retenir ces ouvriers</p> <p>En ce qui concerne le recrutement du personnel exploitant, permanents et occasionnels, un critère de sélection favorisant les candidats issus de la région pourrait être utilisé, parmi tant d'autres, tout en respectant les lois et les règles en vigueur en matière de recrutement dans les entreprises publiques</p>
12	Les attentes des riverains	Les riverains du projet demandent que l'électricité leur soit fournie gratuitement ou à un tarif réduit, de raccorder les petits projets agricoles dispersés géographiquement au réseau électrique sinon leur octroyer des micro-crédits.	Pour des raisons d'équité entre tous ses Abonnés, la STEG ne peut pas octroyer l'électricité gratuitement aux habitants de la région. Les représentants de la STEG ont, cependant, invoqué l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité qui sera assurée grâce au projet. Pour l'octroi des micro-crédits, des Associations spécialisées dans ce type de micro-financement devraient être approchées par les paysans.